

Bureau du 21 juin 2004

Décision n° B-2004-2339

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Parc de stationnement du Charroi - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Depuis une trentaine d'années, la commune de Saint Romain au Mont d'Or a progressivement perdu la plupart de ses activités agricoles. Des constructions individuelles s'y sont développées, la population s'est renouvelée et des demandes associatives et culturelles sont apparues renforçant la vie locale.

Afin de répondre à l'évolution sociale de la commune, la municipalité de Saint Romain au Mont d'Or a engagé depuis plusieurs années, avec l'aide de la Communauté urbaine, une politique de :

- revitalisation de son centre-bourg,
- préservation et mise en valeur de son patrimoine bâti,
- maîtrise de l'étalement urbain.

Cette volonté politique a pris corps au travers de différents projets urbains visant à :

- favoriser un urbanisme de greffe à proximité du bourg existant et à éviter le mitage pavillonnaire des années passées (la ZAC du Nouveau Bourg),
- mettre en valeur le bâti ancien et les espaces publics centraux (la placette de la bibliothèque et la requalification de la rue de la République),
- améliorer le fonctionnement urbain en développant du stationnement dans le tissu ancien et en renforçant les liaisons piétonnes (l'îlot du Charroi).

Programme des aménagements

L'opération consiste en l'aménagement d'un parc de stationnement d'environ 16 places sur deux parcelles communautaires représentant environ 700 mètres carrés.

L'objectif de cet aménagement est de proposer une offre de stationnement à proximité des principaux équipements publics communaux (école, mairie, salle des fêtes) afin de décharger la rue de la République qui fait l'objet d'un projet de requalification. La liaison entre le futur parc de stationnement et la rue de la République se ferait par le biais d'une venelle publique.

La réalisation de ce parc de stationnement s'accompagne, sur la parcelle mitoyenne, de la construction d'une micro-opération de logements sociaux dans le cadre de la reconstitution de logements démolis à Fontaines sur Saône dans l'opération de la Norenchal.

Estimation financière et planning

Le montant des travaux est estimé, en phase programme, à 140 000 € TTC. La maîtrise d'œuvre de conception (avant-projet et projet) sera réalisée en interne.

Un lever topographique du site doit être établi avant la réalisation du projet. Le montant est estimé à 10 000 €.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit l'élaboration du projet en 2004 et la réalisation des travaux en 2005.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 10 000 € TTC en 2004,
- 140 000 € TTC en 2005.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 24 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'aménagement du parc de stationnement du Charroi à Saint Romain au Mont d'Or, pour un coût prévisionnel de 150 000 € TTC.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 150 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 10 000 € en 2004,
- 140 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,